



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 39347

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le probleme de la reorganisation de la Poste en zone rurale. Il est vrai que les bureaux de poste en milieu rural ont une fonction primordiale : ils sont souvent un des derniers bastions de proximite et de contact avec la population dans les villages en cours de desertification. La Poste est appelee a y exercer trois fonctions : la distribution du courrier, la fonction commerciale et de conseil, la fonction financiere. La reorganisation de la Poste est axee surtout sur le plan commercial. Les receveurs devront executer les taches administratives et commerciales et la distribution du courrier devient une fonction accessoire. Le projet de loi prevoit qu'au-dessous de six tournées, il n'y aura plus de distribution dans la localite. Il est clair que l'application de cette disposition entrainera des suppressions d'emplois. Deja 35 emplois ont ete supprimes dans le Puy-de-Dome cette annee. Que deviendront ceux que guette la suppression de l'emploi ? Grossiront-ils le rang des chomeurs ou La Poste a-t-elle prevu pour eux un plan de reconversion, des stages de formation a la polyvalence ? Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour eviter que la reorgnisation de La Poste soit a l'origine d'une vague de licenciements qui augmentera le nombre de chomeurs.

Texte de la réponse

La Poste participe activement a la politique d'aménagement du territoire en respectant les dispositions de la loi du 2 juillet 1990, de son cahier des charges et du contrat de plan qu'elle a signe avec l'Etat, avec comme objectif d'assurer un service public de qualite sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones rurales. C'est dans ce sens que le president de La Poste a annonce en juin 1995 la decision de ne fermer aucun point de contact pendant la periode de l'actuel contrat de plan 1995-1997, conformement aux engagements du President de la Republique. Cette disposition a ete recemment confirmee par le president de La Poste dans la lettre qu'il a adreesee le 26 fevrier dernier a tous les parlementaires relative a l'organisation du reseau des bureaux de poste. Les reamenagements envisages dans ce cadre ont pour seul souci de rendre le reseau des bureaux plus efficace et mieux a meme de remplir sa mission essentielle de contact quotidien avec le public. C'est ainsi que certaines dispositions tendent a alléger la plupart des etablisements des taches de gestion afin qu'ils puissent consacrer l'essentiel de leur activite a l'accueil de la clientele. Dans ce cadre, aucune reduction d'effectif dans les petits bureaux ayant au plus quatre emplois dans les fonctions guichet-developpement ne sera operee. Les contraintes economiques imposent toutefois a La Poste d'adapter son reseau pour maintenir une presence appropriee aux realites de son environnement. C'est ainsi que, sans remettre en cause la qualite de ses prestations, notamment celle de la distribution du courrier, ni sa presence en milieu rural, La Poste du Puy-de-Dome conduit actuellement une reflexion sur la rationalisation de son organisation interne. Le regroupement d'un certain nombre de tournées de distribution sur des etablisements bien situes geographiquement participe de cette reflexion. Lorsque des personnels sont reorientes vers d'autres fonctions, a une distance aussi raisonnable que possible de leur ancienne affectation, des conseillers mobilite-orientation professionnelle ainsi que les responsables des ressources humaines sont a leur disposition pour les guider dans la recherche d'une affectation appropriee. Un dispositif complet de stages et de cycles de formation a ete mis au point pour

permettre aux intéressés de prendre en charge de nouvelles responsabilités. En outre, lorsque la nouvelle affectation impose un changement d'activité et une mobilité géographique trop importante, des indemnités sont versées aux intéressés. Chaque année, La Poste doit pourvoir plus de 2 000 emplois de facteurs et un millier d'emplois de vendeurs. Elle peut ainsi offrir de nombreuses possibilités de reorientation à ses personnels actuellement en fonction. Aucun licenciement n'est bien entendu envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39347

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2821

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5073